

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 14

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

L’an deux mil vingt-quatre et le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, SABALOUÉ Virginie, PEREZ Karine, et MM. BARBIER Koxe, BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mme DARGUY Anne Marie

Mr HERNANDEZ Frédéric a été élu secrétaire.

Délibération N° 2024-05-03 : Cession du terrain Etcheverry Dezest au budget lotissement Landaluxia

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que par acte du 4 novembre 2015, l’EPFL a acquis pour le compte de la commune les terrains sis au bourg, cadastrée B 792 et B 1429 pour une superficie de 4704 m² pour un montant de 128 661€. Durée du portage de 8 ans qui s’est donc terminé en 2023.

Il précise que suite au versement du dernier portage l’acte de vente a été signé en date du 21 juin 2023.

Ces parcelles ont été viabilisées pour effectuer 4 lots qui ont tous été vendus, opérations effectuées par le biais d’un budget annexe « Lotissement Landaluxia ».

Il propose d’acter la cession du terrain Etcheverry Dezest au lotissement Landaluxia pour un montant de 128 661€ et passer toutes les écritures d’ordres correspondantes.

Le Conseil Municipal, oui l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE - d’acter la cession du terrain Etcheverry Dezest au lotissement Landaluxia pour un montant de 128 661€ et passer toutes les écritures correspondantes.

CHARGE - le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

